

Boursiers et non boursiers

VOUS POUVEZ DEMANDER L'ÉTUDE AUTOMATIQUE DE VOTRE DROIT À BOURSE DÈS L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

JE PEUX FAIRE CETTE DEMANDE SI...

J'ai la **charge effective et permanente** de l'enfant que j'inscris (nourriture, logement, habillement).

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- ✓ Je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire.
- ✓ Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à **chaque rentrée scolaire**, sans avoir de démarche à réaliser.
- ✓ Je pourrai **retirer mon consentement** à tout moment si je le souhaite. Dans ce cas, je devrai déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire, par le téléservice bourses ou par le formulaire papier.

COMMENT FAIRE CETTE DEMANDE ?

Je peux demander l'étude automatique de mon droit à bourse **quand j'inscris ou réinscris mon enfant** au lycée à l'aide de la fiche papier « Etude automatique du droit à la bourse » fournie (au moment de l'inscription ou de la réinscription) par l'établissement.

QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES ?

- ✓ Je donne **mon consentement** à l'étude automatique du droit à bourse.
- ✓ Je renseigne **les données d'état civil** nécessaires (nom, prénoms, date et lieu de naissance).
- ✓ Si je suis en concubinage, je renseigne les données d'état civil de **mon concubin ou ma concubine** (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Pour plus d'informations : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>



Année scolaire 2024/2025

Consentement à l'étude automatique ou Demande de Bourse Nationale de lycée

Inscriptions/Réinscriptions: la famille donne son consentement* à l'étude automatique de son droit à la bourse:
Pas de dossier de demande de bourse nationale à faire

La famille ne donne pas son consentement à l'étude automatique de son droit à la bourse:
Faire un dossier de demande de bourse nationale

Fin de la campagne de demande de bourse et du consentement à l'étude automatique sans recours possible.
17-oct

2024 Juin

01-sept

demande de bourse **papier**
ou
par **téléservices**

Comment demander une bourse de lycée par **papier**:

s'adresser à l'Intendance du lycée 2024/25, Service des bourses;

ou l'imprimer à partir de l'adresse suivante:

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>

Comment demander une bourse de lycée par **téléservices**

- 1/ Je me munis de mon dernier avis d'impôt ou de ma déclaration de revenus.
- 2/ Je me connecte à **SCOLARITÉ SERVICES** avec mon compte EduConnect

ou  teleservices.education.gouv.fr
j'accède à la rubrique "bourse de lycée".

- 3/ Je fais une demande pour mon enfant pour la rentrée 2024/2025
- 4/ Je consulte le simulateur pour voir si j'ai droit à la bourse.
Ma demande sera traitée dès la rentrée de septembre par le service de gestion des bourses de mon académie.

*Le consentement de l'étude automatique du droit à la bourse est valable pendant toute la scolarité de l'élève au lycée.